

00032 - 2009

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une artère sur le territoire
de la commune de Meyrin

- 7 janvier 2009

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu l'extrait de la séance du Conseil administratif de la commune de Meyrin du 28 octobre 2008;

Vu le préavis favorable de la Commission cantonale de nomenclature du 16 décembre 2008;

Vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975

ARRÊTE :

Il est donné le nom de :

Chemin des Noyères

à la petite rue perpendiculaire au chemin du Grand-Puits, approximativement face au No 42. Ce choix est motivé par le fait qu'il existe un magnifique noyer à proximité.

Entrée en vigueur de cette dénomination : 1^{er} février 2009

Le code voie de cette artère est : 62804

Communiqué à :

CHA	1 ex.
DCTI	1 ex.
DF	1 ex.
DI - OCP	1 ex.
DT	1 ex.
FAO	1 ex.



Certifié conforme

Le chancelier d'Etat :